Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600875-20251211-20250811-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-sept heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de L'Ile aux Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 4 décembre 2025 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Philippe Le Bérigot.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de votants :12
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : le 4 décembre 2025

Présents :

Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Régis TALHOUARNE, Catherine LE ROUX, Maryse COHEN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL, Edouard BRUNET, Pierre SOKOLOFF

Absents:

Alizée BURBAN a donné pouvoir à Mathilde DANIEL

Christophe TATTEVIN a donné pouvoir à Philippe LE BÉRIGOT

Secrétaire de séance : Maryse COHEN

2025-08-11– Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif aux eaux pluviales urbaines.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 14 novembre dernier pour procéder à l'évaluation des charges transférées relatives au transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines ».
Vous trouverez en annexe le rapport de la CLECT.
Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté d'agglomération qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5,

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,

VU le rapport adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT du 14 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600875-20251211-20250811-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

VALIDE le rapport de la CLECT du 14 novembre 2025, tel que présenté en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ILE AUX MOINES, le 15 décembre 2025,
Le Maire,
Philippe LE BÉRIGOT.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES * 56 (Morbihan) *

La secrétaire de Séance
Maryse COHEN

M. Cohen

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat et publication le 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.